



# Les décisions du Bureau en bref

12 juin 2019

## Parc naturel régional du Pilat 12 juin 2019

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

### ACTUALITÉ DES GROUPES DE TRAVAIL ANIMÉS PAR LE PARC :

- Le groupe de travail « Economie de proximité » s'est réuni le 7 mai 2019 pour faire un point sur l'enquête menée auprès des entreprises afin de connaître leurs besoins de financement mais aussi de voir dans quelle mesure ces entreprises pourraient accompagner financièrement le développement économique du territoire. L'idée est de créer un fonds alimenté par des investisseurs du Pilat qui pourrait par exemple servir à une optimisation du recours aux plateformes d'initiatives locales qui accompagnent la création et le développement des entreprises.
- Le groupe de travail « Evaluation de la Charte » réuni le 22 mai 2019 a validé le travail d'évaluation à mi parcours de la Charte qui conclut à un bilan plutôt positif de la mise en œuvre de la Charte sur la période 2013-2017. Ce travail sera présenté en Conseil syndical avant le lancement d'un travail de réflexion prospective pour la seconde partie de la Charte.

### PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS :

Le Bureau du Parc a validé une convention cadre de partenariat et son avenant technico-financier pour l'année 2019 avec les Fédérations Départementales des Chasseurs de la Loire et du Rhône ainsi que la Fédération Régionale des Chasseurs.

### AVIS

Le Bureau du Parc a donné :

- un avis favorable avec réserves sur le schéma départemental de gestion cynégétique de la Loire 2019-2025.
- un avis favorable avec réserve sur la modification n°1 du Plan local d'urbanisme de Les Haies

## DEMANDES DE FINANCEMENT :

Le Bureau du Parc a validé :

- Une demande de financement européen (FEDER Rhône-Alpes) pour l'animation et la coordination du Contrat vert et bleu Grand Pilat par le Parc sur la période 2019-2021.
- Des demandes de financements auprès de la Région (Dispositif Contrat Pôle de Nature), du Programme européen LEADER – Pilat ou du Programme européen FEDER Massif central :
  - pour la Communauté de communes du Pilat Rhodanien qui diversifie l'offre touristique de l'espace eaux vives et du pôle de loisirs à Saint-Pierre-de-Bœuf
  - pour Vienne Condrieu Tourisme qui anime et promeut la destination oenotouristique « Côte Rôtie – Condrieu ».
  - pour Vienne Condrieu Agglomération qui crée un belvédère et des haltes contemplatives dans le vignoble « Côte Rôtie – Condrieu ».
  - pour la Communauté de communes des Monts du Pilat qui diversifie l'offre touristique de l'espace ludique et sportif de Graix.
  - pour la SAS Alti'fil à Burdignes qui développe un parcours dans les arbres sur filets suspendus.
- Son soutien au projet de valorisation du GR 7, coordonné par la Fédération de Randonnée Auvergne-Rhône-Alpes, via l'implication du Parc du Pilat au projet porté par IPAMAC appelé « Expérimenter de nouvelles formes d'itinérance et d'accès aux activités de pleine nature »
- Son soutien au projet de valorisation du GR 65 coordonné par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

## POINTS D'INFORMATION

Suite à l'appel à projets d'investissement lancé dans le cadre du Contrat Parc-Région auprès des Communes et Intercommunalités, 21 projets en provenance de 11 maîtres d'ouvrage différents ont été réceptionnés. Les échanges avec les porteurs de projets auront lieu le 26 juin en amont de la réunion du Conseil syndical.

Le calendrier des réunions des instances décisionnelles du Syndicat mixte s'agissant de la deuxième partie de l'année 2019 a été arrêté :

Réunions du Bureau :

- Mercredi 11 septembre 18h
- Mercredi 9 octobre 18h
- Mercredi 6 novembre 18h
- Mercredi 18 décembre 18h

Réunions du Comité syndical :

- Mercredi 26 juin 18h30
- Mercredi 16 octobre 18h30 (débat d'orientations budgétaires 2020)
- Mercredi 4 décembre 18h30 (Budget primitif 2020)



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)